

VAE à la manufacture de Baccarat - une reconnaissance amplement méritée

by **Entreprise & Carrières** - mardi, juin 02, 2015

<http://correspondances.fr/vae-a-la-manufacture-de-baccarat-une-reconnaissance-amplement-meritee/>

A la Manufacture de Baccarat (Meurthe-et-Moselle), la sollicitation d'un employé qui envisageait une VAE individuelle, mais y avait renoncé au vu de l'investissement en temps et en argent, a débouché en juin 2014 sur la première démarche collective de l'entreprise.

Ouvertes à l'ensemble du personnel, les réunions d'information ont rassemblé 150 salariés dont 37 se sont montrés intéressés. Les premiers entretiens ont permis d'enclencher 17 VAE – dont deux effectuées par un même salarié – ciblées sur 4 titres diplômés du ministère du Travail, 8 diplômés de l'Education nationale et 5 diplômés de l'enseignement supérieur. La DRH place la fierté personnelle au premier rang des motivations, la perspective d'un « *vrai* » diplôme s'avérant plus valorisante qu'une simple attestation de formation. La démarche peut aussi être interprétée comme un gage de motivation vis-à-vis de l'employeur. Dans une entreprise séculaire ayant vu fondre ses effectifs au cours de la dernière décennie, la perspective de développer son employabilité est également entrée en compte.

Proposée pour toutes les qualifications, y compris celles qui n'entrent pas dans les compétences recherchées par l'entreprise, la VAE collective ouvre aux nouveaux diplômés des opportunités d'emploi extérieur. Mais pour l'heure, aucun d'entre eux n'a quitté l'entreprise et les qualifications ont joué en faveur de la mobilité interne. Un technicien ajusteur est ainsi passé au statut technicien supérieur en organisation industrielle tandis qu'une technicienne administrative accédait au poste d'assistante de direction. Le titulaire d'un BTS s'est lancé dans un diplôme d'ingénieur généraliste. Sur les 16 candidats, 9 ont achevé le cursus par 5 validations totales et 4 partielles. Trois d'entre eux poursuivent la démarche, les trois autres ayant abandonné.

Le Dispositif académique de validation d'acquis (Daven) de l'académie de Nancy-Metz a assuré l'accompagnement des diplômés de deuxième cycle tout en pilotant l'ensemble du dispositif. L'Université de Lorraine est intervenue dans l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur tandis que l'Afpa encadrait les candidats aux CAP, bacs pros ou DUT. Cofinancée par l'Opcalia et l'entreprise, la démarche, qui a mobilisé un budget de 40 000 euros, sera probablement reconduite en 2016 après l'achèvement des VAE en cours.